

## Projet de parc naturel marin normand-breton : Où en est la concertation ?

L'étude, lancée en juin 2010, sous l'autorité des préfets coordonnateurs, a comme objectif d'associer sous formes concrètes et opérationnelles tous les acteurs du territoire à la construction du projet de parc naturel marin du golfe normand-breton.

Depuis l'été 2010, pas moins de 200 réunions de travail ont déjà été organisées avec les élus, les services des collectivités, ceux de l'Etat, les professionnels de la mer, les associations de loisirs, les gestionnaires d'espaces naturels ... Sur un secteur d'étude qui va de la Hague à la baie de Saint Briec, l'effort d'information et de pédagogie est indispensable, et devra être poursuivi.

L'instance de suivi de la concertation est ainsi l'occasion de faire un point d'étape pour l'ensemble des acteurs.

Afin de construire un regard partagé sur l'Etat des lieux du golfe normand-breton (voir document ci-joint) la mission d'étude a proposé deux séries de 6 réunions thématiques sur le printemps dernier, organisées sur tout le territoire, d'Erquy à Barneville Carteret.

Les six thèmes proposés ont permis de traiter de l'essentiel des problématiques qui se posent aujourd'hui sur ce vaste territoire :

- La qualité des eaux littorales et marines,
- Le développement industriel et portuaire
- Les activités de pêche et de cultures marines
- La protection des écosystèmes et du patrimoine naturel
- La connaissance et la valorisation du patrimoine culturel
- Le développement des pratiques de loisir en mer et sur l'estran

Sur certains points plus techniques, des réunions de travail ont également lieu avec les acteurs concernés : l'articulation des accords de la baie de Granville avec le projet de parc marin fait par exemple l'objet d'un travail particulier en association avec les services de l'Etat et les pêcheurs ;

Ces réunions de travail ont permis d'identifier les éléments forts du territoire étudié, en terme d'état actuel mais également de créer une dynamique. Cette approche participative est rendue nécessaire dans une perspective de parc naturel marin qui devra définir un projet de gestion à long terme : dans quel état voulons-nous ce territoire dans 15 ans ?

L'objet de cette instance de suivi de la concertation est de présenter les points stratégiques de ce diagnostic, en termes d'état des lieux et d'enjeux pour demain.

La suite de la démarche de concertation permettra d'analyser ensemble ces grands enjeux en identifiant comment un parc naturel marin peut apporter un **cadre d'action novateur** pour garantir un développement durable des activités humaines tout en préservant l'environnement marin exceptionnel de ce golfe : **quel projet de gestion ? quel périmètre ? quels acteurs décideurs ?**

Ce document vous présente de façon très synthétique les différents éléments constitutifs de l'état des lieux réalisé à ce stade par ou à la demande de la mission d'étude, avec le concours actif des acteurs du territoire. Pour chacun des thèmes abordés, il en précise le rédacteur principal et les collaborations reçues, en présente les éléments structurants et les enjeux principaux.

## ECOSYSTEMES



Un rapport intermédiaire, présenté et discuté lors des groupes de travail du printemps, a été rédigé par la mission d'étude à l'appui de la bibliographie disponible sur le golfe normand-breton et l'expertise scientifique qui s'organise aujourd'hui sur le sujet. Il vise à préciser en quoi une approche de l'état de l'environnement marin par les **fonctions écologiques** (= processus de fonctionnement et de maintien de l'écosystème) apporte une meilleure compréhension des enjeux du territoire. Les fonctions écologiques les plus importantes pour le bon état des écosystèmes du golfe normand breton sont :

- **La production primaire**, c'est-à-dire la fabrication des premiers micro-organismes (phytoplancton, diatomées, ...) à partir des éléments nutritifs présents dans le milieu naturel sous l'effet de la lumière
- Les fonctions **d'habitats temporaires** joués par certains milieux marins, en particulier ceux servant de nourricerie et de frayères pour les animaux marins (poissons, crustacés)

☞ Ce document a vocation à servir la suite de la concertation, notamment en faisant le lien entre les fonctions écologiques principales et les services rendus par les écosystèmes, au regard des activités professionnelles ou de loisir qui en dépendent.

## ESPECES MARINES REMARQUABLES

Cette compilation et mise en valeur de **l'abondante littérature** existante sur les espèces marines remarquables et d'intérêt particulier a été réalisée par le bureau d'études Hémisphère Sub, basé à St Cast. L'identification et le classement (espèces à valeur économique, culturelle, structurantes pour l'environnement, bio-indicatrices, ...) a fait l'objet de débats avec la communauté scientifique, en particulier les laboratoires de l'IFREMER et du MNHN du CRESCO de Dinard.

Au delà de l'identification des **espèces à enjeu majeur** pour la gestion future (espèces protégées ou rares, d'intérêt halieutiques, envahissantes, ...) ce travail a également une visée **pédagogique** et grand public, avec la réalisation de monographies pour une vingtaine d'espèces emblématiques du golfe normand-breton.

☞ la conservation des principales espèces menacées, et l'amélioration des connaissances sont les principaux enjeux liés aux espèces marines ; la concertation devra définir le cas échéant les priorités et les moyens apportés par un parc naturel marin sur ces sujets.



## OISEAUX

Les trois grandes associations naturalistes du golfe normand-breton, à savoir le Groupe d'étude des oiseaux en Côtes d'Armor (GEOCA), Bretagne Vivante et le Groupe ornithologique Normand se sont associées au bureau d'étude BIOTOPE pour mettre en commun et analyser ensemble plusieurs **dizaines de milliers de données**, dont certaines issues de partenaires naturalistes et structures de gestion d'espaces naturels du secteur d'étude : associations, réserve naturelle de St Briec, Conservatoire du littoral, fédérations de chasse, ... L'étude présente ainsi pour la première fois un état des connaissances sur les oiseaux du golfe normand breton, et souligne son **très grand intérêt** pour certains oiseaux nicheurs dans les nombreuses colonies présentes sur le pourtour du golfe, mais également en période de migration, notamment sur les vastes estrans.



☞ Ce travail souligne également, au delà de cet enjeu de conservation, un **enjeu de connaissances** très important, en particulier pour certaines espèces emblématiques, les liens entre secteurs-clés du golfe pour le

maintien des populations, ou encore les interactions entre oiseaux marins et activités humaines. Un autre enjeu important concerne la capacité à soutenir et accompagner les rapprochements entre acteurs, y compris avec Jersey et Guernesey, pour structurer un **outil d'observation** et de valorisation de la connaissance à une échelle pertinente.

## QUALITE DE L'EAU

Le bureau d'étude ASCONIT Consultants a réalisé pour la mission d'étude une synthèse exhaustive, appuyée sur l'ensemble des documents de gestion des eaux existants (SDAGE, Sage, démarches de gestion locales) pour présenter un état des lieux complet des **masses d'eaux littorales et marines**. Un groupe de travail dédié s'est tenu à deux reprises sur le sujet, et a permis de compléter et discuter son contenu. Au delà de la présentation des acteurs et des démarches de gestion en cours, il met en évidence trois enjeux majeurs pour la qualité des masses d'eau : la maîtrise des flux de **nutriments azotés**, cause de manifestations diverses de l'eutrophisation côtière, la qualité **bactériologique** et la maîtrise des flux de **micropolluants**. Ici encore on note une capacité d'évaluation de la qualité des eaux surtout développée sur le littoral, centrée sur les activités humaines (production conchylicole, pêche, baignade), et des **lacunes de connaissance** dès que l'on s'éloigne de la côte.



☞ Les acteurs locaux attendent, sur ces sujets et enjeux partagés, une **articulation** cohérente entre les structures de gestion existantes sur les bassins versants et un futur parc naturel marin.

## ESPACES NATURELS PROTEGES

Cette étude, s'est notamment appuyée sur des rencontres avec les gestionnaires d'espaces naturels marins ou littoraux protégés. Son objectif était de dresser un état des lieux des **démarches de protection et de gestion du milieu marin** dans le cadre de dispositifs divers : Natura 2000 en mer, réserves naturelles, actions des départements ou du Conservatoire du littoral, ...



☞ Constatant que ces outils se sont surtout développés sur le littoral et les espaces proches, elle dresse un panel complet des finalités poursuivies par ces différents outils de protection ou de gestion, et propose des **pistes de travail à discuter** dans la concertation à venir pour qu'un parc naturel marin puisse jouer son rôle dans le maintien des écosystèmes du **large**, et prenne sa place dans l'action collective pour le maintien ou la restauration des **écosystèmes côtiers**.

## PATRIMOINE CULTUREL MARITIME



Partie intégrante du patrimoine commun, le patrimoine culturel maritime est souvent difficile à appréhender globalement par le grand public. Le grand intérêt du travail de synthèse réalisé par Sébastien BERTIN, avec le concours de nombreux acteurs du territoire (associations, musées maritimes, services de l'Etat, ...) est d'en révéler à la fois **l'originalité** et la **diversité** dans le cadre d'un projet de gestion intégrée du milieu marin. Dans un territoire marqué par l'importance des marées – et donc des estrans – et des îles, cette étude montre combien dans le golfe normand breton la mer peut sert de **trait d'union** entre les différentes communautés humaines qui y vivent.

☞ Le document s'appuie sur **l'histoire** riche et mouvementée du golfe, et la diversité des **savoirs faire**, pour proposer une intégration de la connaissance et de la valorisation des **biens culturels** et savoirs faire pour préserver, faire connaître, partager et sensibiliser aux valeurs culturelles et bio-culturelles propres au golfe normand-breton.



L'ensemble des thèmes suivants a été traité en interne à la mission d'étude, et au moyen d'un échange très suivi avec les structures professionnelles, les opérateurs concernés, les scientifiques, les associations de pratiquants de loisir. Comme les documents précédents, les synthèses ont été présentées dans leurs différents stades d'avancement aux acteurs, notamment lors des groupes de travail du printemps et restent bien entendus évolutives.

## CULTURES MARINES



Cette synthèse, réalisée en étroite relation avec les comités régionaux de conchyliculture et les services de l'Etat concernés, permet de souligner combien ces activités de production sont à la fois une composante structurante des paysages littoraux du golfe, mais également leur importance économique et sociale dans les principaux bassins de production, pour certains parmi les tous premiers au plan national.

☞ Dans un contexte de fragilité au regard de la crise ostréicole, les enjeux identifiés avec les acteurs concernant à la fois une **capacité d'adaptation**, une évolution nécessaire des pratiques culturelles, et la **préservation des fonctionnalités** de l'écosystème pour garantir le maintien des activités.

## PECHE PROFESSIONNELLE

Un travail approfondi a été réalisé en étroite relation avec les comités des pêches, ainsi que les services de l'Etat et organismes de recherche impliqués dans la gestion des ressources exploitées par la pêche professionnelle. La mission d'étude a en particulier pu bénéficier d'un traitement sur mesure des données statistiques rassemblées par l'IFREMER dans le **système d'information halieutique** national. L'**importance économique** de l'activité de pêche est largement soulignée dans ce rapport, qui met en valeur la **diversité des métiers**, les **outils de gestion** mis en œuvre par les professionnels, et le cadre singulier posé par l'**accord international dit « de la baie de Granville »** entre la France et le Royaume Uni pour la gestion des droits et des activités de pêche dans le périmètre de l'accord.

☞ Les deux enjeux à débattre dans la suite de la concertation concernent d'une part le maintien de l'**accès aux zones de pêche** dans le cadre d'une cohabitation croissante avec d'autres activités, et par ailleurs le soutien aux démarches de **gestion des ressources exploitées**.

## TOURISME BALNEAIRE, PLAISANCE ET SPORTS NAUTIQUES

Partant du constat que l'**attractivité du littoral et de la mer** structure en grande partie les stratégies de valorisation et de développement touristique, ce rapport rassemble les principaux chiffres et descripteurs de l'activité touristique dans les trois départements concernés. Il s'appuie notamment sur les données issues des schémas départementaux de développement touristique, et de données nationales.

Pour la description des activités de plaisance et des sports nautiques, les opérateurs locaux (clubs, associations) ont été rencontrés et enquêtés.

☞ Le travail réalisé souligne de nouveau des paramètres connus, comme la **saturation des capacités d'accueil** dans les ports, et les actions en cours pour trouver des solutions alternatives efficaces, ou encore les enjeux liés aux problèmes d'**accès au domaine maritime** via les cales de mise à l'eau. Cette démarche vers les acteurs a également permis de débiter un échange entre pratiquants pour **mieux se connaître** réciproquement, et faire émerger des besoins de caractérisation et de **capacité d'observation** de certaines activités, et de leur **interaction avec le milieu naturel**.



## ENERGIES MARINES RENOUVELABLES

Cette synthèse présente le potentiel de développement de production énergétique via l'**éolien off-shore** et les **hydroliennes**. En effet, le golfe apparaît très intéressant pour ces deux modes de production en raison d'une faible profondeur adaptée aux contraintes techniques d'implantation d'éoliennes sur pieux, et de forts courants à ses extrémités (**Bréhat, raz Blanchard**). Pour les hydroliennes, un premier pilote a été mis en place sur le site de Bréhat, et concernant l'éolien, le premier appel d'offre gouvernemental a retenu la **baie de St Brieuc** parmi les 5 sites prioritaires au plan national.

☞ le potentiel de développement d'une nouvelle filière économique mobilise sur ce sujet de nombreux acteurs. Les deux autres enjeux à débattre dans la suite de la concertation concernent l'acceptabilité de ces nouvelles activités au regard de ses interactions avec d'une part le patrimoine naturel et d'autre part les activités humaines pré-existantes.

## TRAFIC MARITIME ET PORTS

Le golfe normand-breton borde une des régions maritimes les plus fréquentées au monde. Les navires évoluant dans le golfe croisent ou s'insèrent dans ce trafic, qu'il s'agisse de transport de passagers, de fret, ou d'activité de pêche. Le trafic commercial principal (fret et passagers) suit globalement un axe nord-sud passant par les îles anglo-normandes. Même s'ils ne sont pas à l'échelle des grands ports maritimes français, les ports de Saint Malo, Saint Brieuc ou de Cherbourg génèrent une activité non négligeable aux retombées économiques importantes sur les ports eux-mêmes, l'arrière pays mais également pour toutes les activités maritimes qui en dépendent : fret, pêche, construction et réparation navale, plaisance ...

☞ La question du développement nécessaire des structures portuaires pour s'adapter à un contexte économique très concurrentiel doit également être examinée dans une perspective de préservation des zones marines à fort enjeu fonctionnel. Par ailleurs les opérateurs portuaires souhaitent optimiser et mutualiser des outils pour développer des stratégies communes de développement.



## GRANULATS MARINS

Les ressources en granulats marins du golfe normand breton se réduisent aux sables calcaires (ou sables coquilliers) et au maërl, l'exploitation de ce dernier devant s'arrêter avant la fin 2013. Cette exploitation de matériaux calcaires, destinés à l'amendement des sols, est aujourd'hui le fait de deux entreprises implantées dans le golfe, qui utilisent principalement les ports de Saint malo, Saint Brieuc et Pontrieux. Cette activité est très encadrée sur le plan réglementaire, et seuls 5 sites d'importance inégale sont exploités à ce jour, dont 3 pour le maërl.

☞ L'arrêt programmé de l'exploitation du maërl reporte la demande en matériaux calcaires sur l'exploitation de sables coquilliers. L'enjeu majeur dans ce contexte sera de disposer des connaissances nécessaires pour suivre les impacts de l'activité sur l'environnement marin, mais également d'obtenir le cas échéant de nouvelles concessions en cohabitant avec les autres activités.

## PECHE DE LOISIR

La synthèse réalisée avec le concours des nombreuses associations de pratiquants, pour la majorité d'entre elles réunies au sein du Collectif Emeraude Cotentin, traite à la fois des activités de pêche à pied de pêche embarquée et du bord. Il s'agit de pratiques récréatives très diverses, liées au mode de vie des communautés humaines du golfe normand breton, mais également support d'une activité économique non négligeable. Depuis quelques temps, « faire la marée » est également devenu un phénomène de société, et la gestion de l'afflux de pratiquants sur le littoral et au sein des zones de pêche pose question dans plusieurs sites du golfe.



☞ Pour la suite de la concertation, ces questionnements sur la capacité à maintenir un environnement sain, permettant la pratique de pêche récréative, mais également de ressources en quantité suffisante ont été mis en avant. De même, les conditions d'une bonne cohabitation et une réflexion commune avec les pêcheurs professionnels sur la gestion de certaines ressources pourra faire l'objet d'une réflexion partagée.

Deux autres usages présents sur le golfe normand-breton font actuellement l'objet d'un travail de synthèse avec les acteurs concernés : le pâturage sur les pré-salés, et la chasse sur le domaine public maritime.

Tous les documents sont disponibles sur :

[www.steekr.com](http://www.steekr.com)

login : aampgnb

mot de passe : parcmarin

### Crédits photos :

Agence des aires marines protégées – L.  
Mignaux/MEDDTL – Al Lark – Hémisphère  
Sub – RN Baie de St Brieuc – Y. Fevrier

## La stratégie pour les aires marines protégées

Seconde nation maritime avec 11 millions de km<sup>2</sup> d'eaux sous sa juridiction, la France a une responsabilité particulière dans la protection du milieu marin. Outre les marées noires et les rejets illicites d'hydrocarbures, les écosystèmes marins subissent d'importantes pressions d'origine terrestre, liées directement ou indirectement à l'activité humaine, notamment les apports de polluants, mais aussi le réchauffement climatique et l'acidification des océans. Certaines ressources halieutiques sont surexploitées. Les habitats naturels côtiers subissent des destructions en mer et dans la frange littorale. De nombreuses activités humaines dépendent du milieu marin : qu'elles soient professionnelles (pêche, conchyliculture, dragage, transport...) ou de loisirs (pêche, plaisance, sports de glisse, baignade, plongée...). La zone littorale attire de plus en plus les populations, qui y trouvent un cadre de vie agréable.

**La France s'est fixé des objectifs clairs et ambitieux en matière de protection du milieu marin : convertir 20% des eaux sous juridiction en aires marines protégées d'ici à 2020, dont 10% d'ici 2012.** Pour y parvenir, une stratégie pour les aires marines protégées a été mise en œuvre en 2007 axée sur le développement d'un réseau cohérent et efficace d'aires marines protégées en métropole. Grâce au réseau Natura 2000, plus de 11% du milieu marin de métropole est d'ores et déjà classés en aires marines protégées. Une nouvelle stratégie est actuellement en cours d'élaboration afin de développer le réseau sur l'espace marin ultramarin qui constitue 97% du domaine maritime français.

## Parcs naturels marins : un outil dédié à la gestion du milieu marin

Dès 2005, le plan d'action mer de la stratégie nationale pour la biodiversité a prévu, pour répondre aux engagements de la France sur le plan international en matière de protection du milieu marin la création de dix parcs naturels marins. Cet objectif a été repris dans la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, puis par le Grenelle de la mer.

Pour répondre à ces enjeux, la loi de 2006 a créé un établissement public, l'Agence des aires marines protégées et un nouvel outil entièrement dédié à la mer : le parc naturel marin. Il concerne un vaste espace délimité en mer, support de multiples activités, sur lequel sont fixés des objectifs de protection à long terme de la biodiversité marine. **Un parc naturel marin vise trois principaux objectifs : la connaissance, la protection du patrimoine naturel marin et le développement durable des activités.** Né de la concertation, c'est un outil au service d'une meilleure gestion des espaces marins et des hommes qui en dépendent. Sa gouvernance est aux mains des acteurs locaux de la mer représentés au sein d'un conseil de gestion. Ce dernier établit le plan de gestion à 15 ans de l'espace marin classé. L'Agence des aires marines protégées met à disposition les moyens humains et financiers permettant la gestion.

A ce jour, la France compte deux parcs naturels marins, l'un en Iroise (Finistère, créé en 2007) le second en outre-mer, à Mayotte (océan Indien, créé en 2010). 5 autres projets de parcs sont actuellement à l'étude : golfe du Lion, Arcachon, Glorieuses (îles Eparses, océan Indien), Pertuis-Gironde et 3 estuaires picards. Ces deux derniers projets ont été soumis à enquête publique l'été dernier. Le Parc naturel marin du Golfe du lion est sur le point d'être créé.

L'étude du projet de création de parc sur le golfe normand-breton participe à la mise en œuvre d'un réseau complet, représentatif et cohérent d'aires marines protégées d'ici 2012. Décidée suite à une étude régionale réalisée en 2009, sa mise à l'étude a permis d'engager une concertation très large autour de la gestion à venir de cet espace maritime emblématique.